

SAS 24 CARATS
Société par actions simplifiée
Capital : 1000 euros
Siège social : 129 avenue Jean Jaurès 76140 LE PETIT QUEVILLY

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 15.03.2026

Décision de l'associée unique – Maintien du Président

La soussignée :

- Mademoiselle ABOURIDA Loubna, née le 03/11/1999, à MONT-SAINT-AIGNAN en France, de nationalité française, célibataire, demeurant au 16 rue Joseph Delattre 76380 CANTELEU,

Agissant en qualité d'associée unique de la SAS 24 CARATS, au capital de 1 000 € dont le siège social est fixé au 129 avenue Jean Jaurès 76140 LE PETIT QUEVILLY

A procédé à son maintien à la Présidence de la société :

- Mademoiselle ABOURIDA Loubna, née le 03/11/1999, à MONT-SAINT-AIGNAN en France, de nationalité française, célibataire, demeurant au 16 rue Joseph Delattre 76380 CANTELEU,

Est maintenue Présidente de la société pour une durée indéterminée.

Dans ses rapports avec les tiers de bonne foi, la Présidente est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Dans ses rapports avec d'éventuels futurs associés, la Présidente a tous pouvoirs pour engager la société, à l'exception des actes suivants qui nécessitent une autorisation préalable des associés réunis en Assemblée Générale Ordinaire :

- Engagements financiers ou engagements ayant des conséquences financières supérieures à un montant de 50 000 €,
- Embauche de personnel cadre, fixation de leur rémunération,
- Prise de participation dans d'autres sociétés,

En rémunération de ses fonctions et des responsabilités en découlant, la Présidente pourra prélever un montant révisé semestriellement en AGO à terme échu en fonction du chiffre d'affaires réalisé.

La Présidente déclare accepter ces fonctions et ne tomber sous le coup d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance prévue par la loi.

**Fait à Le Petit-Quevilly
En double exemplaire,
Le 15/03/2026**

Mademoiselle ABOURIDA Loubna

Bon pour accord

